



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange BD Vacutainer® and Microtainer® Brand Plasma Separator Tube with Lithium Heparin

No. d'enregistrement

-

Synonymes

Aucun(e)(s).

Numéro de la FDS

VS60308

Code du produit

365953, 365958, 365985, 365986, 365987, 365988, 366595, 366672, 366698, 367366, 367368, 367793, 367794, 367960, 367961, 367962, 367963, 367964, 367965, 368056, 368824, 369793, 369794

Date de la première publication

le 18-novembre-2010

Numéro de version

02

Date de révision

le 07-février-2011

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version

le 18-novembre-2010

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Tube de collecte d'échantillon sanguin.

Utilisations déconseillées Aucun(e)(s) connu(e)(s).

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

NOM DE LA SOCIETE BD Diagnostics Preanalytical Systems

Adresse 11 rue Aristide Berges

Téléphone 388003 Le Pont De Claix, France

courriel +33 476 68 36 36

Numéro d'appel d'urgence help.plymouth@europe.bd.com

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 1752 701281

Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Dangers spécifiques Peut entraîner une irritation temporaire par contact avec la peau ou les yeux. Le produit séché peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Symptômes principaux Peut provoquer une irritation, une rougeur et des douleurs.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Mentions de danger La substance ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Elimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Sans objet.

Autres dangers

N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants**Mélange****Informations générales**

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Obs.
Gel	3 - 12	Confidentiel	-	-	
Classification :	DSD: - CLP : -				
Héparine, sel de lithium	< 0,1	9045-22-1	-	-	
Classification :	DSD: - CLP : -				

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.**Section 4: Premiers secours****Description des premiers secours**

Inhalation	Peu probable du fait de la forme du produit. Cependant, sortir la victime à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste au calme, sous surveillance. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Irriger immédiatement avec de l'eau ou une solution oculaire pendant 10 min. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.
Ingestion	Bouche de rinçage complètement. Obtenez l'attention médicale si n'importe quel malaise se produit.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut causer une irritation des yeux par contact direct. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Risques d'incendie généraux** Ce produit n'est pas inflammable.**Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.**Moyens d'extinction inadaptés** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.**Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.**Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-sécuristes** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8.

Pour les secouristes	Utiliser les équipements de protection individuels recommandés dans la rubrique 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Éviter de répandre les poussières dans l'atmosphère – ne pas sécher complètement la matière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Référence à d'autres sections	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ne pas laisser évaporer jusqu'à ce que le produit soit presque sec Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé ou répété avec la peau. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit chimique industriel.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle	
Valeurs limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures recommandées de contrôle	Suivre les procédures standard de surveillance.
DNEL	Donnée inconnue.
PNEC	Donnée inconnue.
Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation efficace. Réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de sécurité approuvées.
Protection de la peau	
- Protection des mains	En cas de risque de contact : Porter des gants de protection.
- Divers	Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Solide.
Forme	Gel. Cristaux.
Couleur	Blanc.
Odeur	Sans odeur.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Sans objet.

Température d'autocombustion	Sans objet. Sans
Inflammabilité (solide, gaz);	objet. Donnée
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	inconnue.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Donnée inconnue.
Propriétés oxydantes	Sans objet.
Limites d'explosion	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucunes informations disponibles.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Pourcentage de composés volatils	Donnée inconnue.
Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Éviter la formation de poussière.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Fluorure d'hydrogène. Acides forts. Acide minéral. Bases fortes. Les alcalis forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de silicium. Oxydes de carbone. Composés organiques de faible masse molaire.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Les informations de cette section concernent les composants individuels contribuant vraisemblablement aux effets potentiels sur la santé de ce produit.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
Inhalation	Peu probable du fait de la forme du produit.
Contact avec la peau	Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.
Contact avec les yeux	Peut causer une irritation des yeux par contact direct.
Symptômes	Le contact peut entraîner irritations et rougeurs.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Peut causer une irritation des yeux par contact direct. Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une irritation.
Corrosion/irritation cutanées	Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut causer une irritation des yeux par contact direct.
Sensibilisation respiratoire	Aucunes informations disponibles.
Sensibilisation cutanée	N'est pas un sensibilisateur de la peau.
Mutagénicité des cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Toxicité reproductrice	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Aucunes informations disponibles.
Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Aucunes informations disponibles.
Danger en cas d'aspiration	Ne constitue pas un danger par aspiration.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucun connu.
Autres informations	Donnée inconnue.

Section 12: Informations écologiques

Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
Persistante et dégradabilité	Aucunes informations disponibles.
Potentiel de bioaccumulation	Aucunes informations disponibles.
Mobilité	Aucunes informations disponibles.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Aucunes informations disponibles.
Mobilité dans le sol	Aucunes informations disponibles.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Aucunes informations disponibles.
Autres effets néfastes	Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	
Déchets résiduaires	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code de déchet européen	16 03 06
Sent out for translation	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR	
Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.	
RID	
Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.	
ADN	
Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.	
IATA	
Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.	
IMDG	
Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Pas d'information disponible.

Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listée.

Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

N'est pas listée.

Autres réglementations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations**Liste des abréviations**

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet). PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet). PBT : persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistante et très bioaccumulable. DSD : Directive 67/548/CEE. CLP : Règlement n° 1272/2008.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité

Dans l'état actuel de nos connaissances, les informations du présent document sont exactes. Cependant, ni BD ni ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à la teneur ou la complétude des informations mentionnées dans ce document. La détermination finale de la conformité de la matière à son utilisation est de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

Date de publication

le 07-février-2011

Date de révision

le 07-février-2011

Date d'impression

le 07-février-2011